

Chers parents, chers tuteurs,

En tant qu'école, nous souhaitons soutenir votre enfant à temps et de manière complète dans son orientation professionnelle. Pour (re)commencer à aborder ce sujet, nous proposons aux élèves de la 7e année ainsi qu'aux élèves de l'école professionnelle de base (Plus) une analyse de potentiel. L'analyse de potentiel doit inciter votre enfant à découvrir ses propres talents, intérêts, penchants et compétences.

- **Qui réalise l'analyse de potentiel ?**

Un personnel spécialement formé d'un organisme responsable de la mesure réalise l'analyse de potentiel.

- **Où se déroule l'analyse de potentiel ?**

L'analyse de potentiel a généralement lieu en dehors de l'école, auprès d'un organisme responsable des mesures.

- **Combien de temps dure l'analyse ?**

L'analyse de potentiel dure environ six heures, pauses comprises.

- **Qu'est-ce qui est fait ?**

Des tâches et des tests pratiques particulièrement adaptés à cette tranche d'âge permettent de mettre en évidence les compétences, les attitudes, les intérêts et les potentiels. Les élèves travaillent aussi bien individuellement qu'en groupe. Ils sont observés dans leur manière d'aborder les tâches, de les résoudre et de coopérer entre eux. Au terme de l'analyse de potentiel, les élèves reçoivent un certificat. Dans les 14 jours, un entretien d'évaluation détaillé d'une demi-heure environ est organisé par l'organisme responsable des mesures dans l'école, volontiers avec la participation des parents. Lors de cet entretien, les résultats sont expliqués aux élèves individuellement et leur sont remis sous forme de profil des points forts. Dans les établissements d'enseignement secondaire général, le profil des points forts est classé dans le dossier « passeport d'orientation professionnelle » spécialement mis à disposition pour l'orientation professionnelle et complété par d'autres documents. Il constitue la base de la planification individuelle de l'apprentissage et du soutien.

L'analyse de potentiel sera réalisée

le _____

, de _____ h à _____ h

auprès de _____.

(nom de l'organisme responsable des mesures)

Veillez retourner cette page signée à l'école avant le LL.LL.LLLL.

Indications sur la réalisation de l'analyse de potentiel :

Semaine calendaire/période : _____

Prestataire/organisme responsable des mesures : _____

(nom et adresse) _____

Nom de la personne de contact : _____

Déclaration de consentement pour l'enfant ci-après en vue de sa participation à une analyse de potentiel :

Nom, prénom, classe

Signature des parents ou de l'un des parents/du tuteur légal (si l'élève est majeur, signature de l'élève)

Remarque : La non-obtention du consentement n'a pas de conséquences négatives pour votre enfant. Une déclaration de consentement accordée peut être révoquée sans inconvénient par lettre ou par mail adressé à l'école. En cas de révocation, toutes les autres étapes de l'analyse de potentiel sont annulées pour l'enfant concerné à partir de la date de réception de la révocation.

Je suis/nous sommes dans le cadre de l'analyse de potentiel

d'accord avec la protection des données que

pas d'accord avec la protection des données que

(veuillez cocher la case correspondante)

- les données de l'élève (nom, prénom et école) soient transmises à l'organisme responsable des mesures, désigné dans la lettre aux parents pour la réalisation de l'analyse de potentiel.
- les données de contenu (observations de l'élève) soient collectées et traitées par l'organisme responsable des mesures, désigné dans la lettre aux parents pour la réalisation de l'analyse de potentiel.
- les données scolaires de l'enfant soient transmises au bureau du projet d'analyse de potentiel du Brandebourg à des fins de facturation de l'analyse de potentiel.
- le profil des points forts de l'enfant soit transmis par l'organisme responsable des mesures à l'enseignant pour des conseils supplémentaires dans le processus d'orientation professionnelle et puisse être utilisé pour l'élaboration de plans d'apprentissage et de développement pour mon enfant.

Je suis/nous sommes informé.e.s des éléments suivants :

Les parents ou tuteurs peuvent participer à l'entretien d'évaluation final qui a lieu après l'analyse de potentiel. L'organisme responsable des mesures désigné présente les résultats de l'analyse de potentiel dans un profil des points forts qui est remis à l'enfant lors de l'entretien d'évaluation. L'enfant reçoit de l'école un dossier spécial, le passeport d'orientation professionnelle, dans lequel sont classés les documents relatifs au processus progressif d'orientation professionnelle. Le passeport d'orientation professionnelle reste toujours à la disposition de l'enfant. Les parents ou les tuteurs légaux peuvent consulter le passeport d'orientation professionnelle à tout moment. La confidentialité des données du passeport d'orientation professionnelle est garantie lors de son utilisation au sein de l'école.

Tant le profil des points forts que les données sur lesquelles se base le profil des points forts sont effacés au plus tard deux semaines après la fin de l'entretien d'évaluation par l'organisme responsable des mesures. Une transmission à des tiers en dehors de l'école (par ex. chambres, agence pour l'emploi ou autres) est exclue.

La déclaration de consentement en matière de protection des données peut être révoquée à tout moment et sans inconvénient, par lettre ou par courriel adressé à l'école. Dans ce cas, la participation de l'élève à l'analyse de potentiel se fait sous un pseudonyme. Le profil des points forts est alors également établi sous un pseudonyme.

Lieu, date

Signatures des parents ou du tuteur légal
(si l'élève est majeur, signature de l'élève)